



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 04973

Numéro SIREN : 797 546 769

Nom ou dénomination : IJCOF CORPORATE

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2017 sous le numéro de dépôt B2017/035203

Bilan actif

UCOF CORPORATE

Etats de synthèse au 31/12/2016

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	59 254	59 254		
Fonds commercial	17 632 273		17 632 273	17 632 273
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	274 989	152 759	122 230	158 402
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 134		2 134	2 134
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	17 968 650	212 013	17 756 637	17 792 810
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	220 908		220 908	194 498
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 126 632	153 142	3 973 490	3 681 852
Fournisseurs débiteurs	1 349 467		1 349 467	1 457 745
Personnel	4 488		4 488	30 760
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	71 636		71 636	71 411
Autres créances	3 657 049		3 657 049	3 548 484
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	622 265		622 265	163 264
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 733 188		4 733 188	5 124 094
Charges constatées d'avance	65 284		65 284	68 586
TOTAL ACTIF CIRCULANT	14 850 916	153 142	14 697 774	14 340 694
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	32 819 566	365 155	32 454 411	32 133 503

Bilan passif

IJCOF CORPORATE

Etats de synthèse au 31/12/2016

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	17 653 764	17 653 764
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	132 585	63 190
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		239 811
Report à nouveau	248 310	
Résultat de l'exercice	2 409 062	1 387 894
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 443 721	19 344 659
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	547 416	444 092
Provisions pour charges	896 246	859 852
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 443 662	1 303 944
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	10 433	48 745
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	10 433	48 745
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	98 955	47 147
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 903 308	5 292 969
<i>Personnel</i>	1 494 599	1 260 687
<i>Organismes sociaux</i>	1 084 309	1 084 153
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	170 059	337 756
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	1 010 921	953 834
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	214 622	216 083
Dettes fiscales et sociales	3 974 510	3 852 512
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 540 767	2 204 473
Produits constatés d'avance	39 054	39 054
TOTAL DETTES	10 567 028	11 484 900
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	32 454 411	32 133 503

COMPTE DE RESULTAT

UCOF CORPORATE

Etats de synthèse au 31/12/2016

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	25 947 280	100,00	24 608 799	100,00	1 338 481	5,44
Production stockée	26 410	0,10	-87 728	-0,36	114 138	-130,10
Subventions d'exploitation						
Autres produits	1 264 794	4,87	1 351 631	5,49	-86 838	-6,42
Total	27 238 484	104,98	25 872 702	105,14	1 365 782	5,28
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.	5 332	0,02	2 667	0,01	2 666	99,97
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	12 964 865	49,97	13 571 415	55,15	-606 551	-4,47
Total	12 970 197	49,99	13 574 082	55,16	-603 885	-4,45
MARGE SUR M/SES & MAT	14 268 287	54,99	12 298 620	49,98	1 969 667	16,02
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	428 774	1,65	422 558	1,72	6 216	1,47
Salaires et Traitements	6 622 469	25,52	6 199 697	25,19	422 772	6,82
Charges sociales	2 793 759	10,77	2 648 416	10,76	145 343	5,49
Amortissements et provisions	346 806	1,34	448 308	1,82	-101 502	-22,64
Autres charges	61 073	0,24	56 443	0,23	4 631	8,20
Total	10 252 882	39,51	9 775 422	39,72	477 460	4,88
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 015 404	15,48	2 523 198	10,25	1 492 206	59,14
Produits financiers	62 730	0,24	30 464	0,12	32 266	105,92
Charges financières	629		1 946	0,01	-1 317	-67,69
Résultat financier	62 101	0,24	28 518	0,12	33 583	117,76
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	4 077 506	15,71	2 551 716	10,37	1 525 790	59,79
Produits exceptionnels	105 503	0,41	23 335	0,09	82 169	352,13
Charges exceptionnelles	125 906	0,49	199 339	0,81	-73 433	-36,84
Résultat exceptionnel	-20 403	-0,08	-176 004	-0,72	155 601	-88,41
Participation des salariés	383 392	1,48	172 924	0,70	210 467	121,71
Impôts sur les bénéfices	1 264 649	4,87	814 893	3,31	449 756	55,19
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 409 062	9,28	1 387 894	5,64	1 021 168	73,58

IJCOF CORPORATE
97 allée Alexandre Borodine
Parc Technologique - Bâtiment Séquoïa 1 – 69800 SAINT PRIEST

ANNEXE SOCIALE

Exercice 2016

NOTE 1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a pour objet, en France et à l'étranger, pour le compte de tiers :

Le contentieux général, les recouvrements et encaissements de créances de toute nature et la recherche de débiteurs disparus, et ce par tout moyen, notamment par voie de création de société, d'apports à des société déjà existantes, de prises de participations, de fusions, d'associations, de groupements d'intérêt économique ou sous toute autre forme.

Et généralement, toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et toute opération quelconque, soit pour le compte d'un tiers, soit pour son propre compte, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptible d'en faciliter le développement.

NOTE 2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Aucun événement significatif n'est à relever sur l'exercice 2016.

NOTE 3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis conformément au Plan Comptable Général en vigueur, aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthode comptable décrits ci-dessus
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat,
- les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionnement du bien.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/16 ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

A Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée de vie économique estimée.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire (ou dégressif) correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

➤ Logiciels	3 ans
➤ Agencements et aménagements	5 à 9 ans
➤ Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 et 10 ans

La société ne pratique pas d'amortissement dérogatoire.

B Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par 2 fonds commerciaux.

- ⇒ Un premier fonds en provenance de la société INTRUM JUSTITIA apprécié pour une valeur de 8 662 000 € ;
- ⇒ Un deuxième fonds en provenance de la société ELLISPHERE valorisé pour un montant de 8 970 273 €.

La société ne pratique pas d'amortissement dérogatoire.

3.2 Encours de production de services

Les encours de production sont constitués des prestations de recouvrement n'ayant pas encore donné lieu à facturation, évaluées par un prix de revient moyen et sont pondérés en fonction d'un taux probable de recouvrement.

3.3 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées le cas échéant en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas quand les risques est identifiés et le cas échéant en utilisant une méthode basée sur le calcul d'un taux de non épuration basé sur l'exercice précédent.

3.4 Engagements de retraite

Les engagements de la société au titre des médailles du travail et des indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective. De même, au cours de leur vie professionnelle, les salariés acquièrent progressivement l'ancienneté déterminant l'attribution des pensions auxquelles ils peuvent prétendre à la fin de leur période d'activité.

L'estimation retenue correspond à l'évaluation actuarielle des prestations accordées selon la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies générés dans l'année sont comptabilisés selon la méthode du corridor.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements sociaux sont les suivantes :

- ⇒ Taux d'actualisation IFC : 1.54%
- ⇒ Taux d'inflation : 2.00%
- ⇒ Taux d'augmentation des salaires : 2.00%
- ⇒ Ecart actuariels non comptabilisés : Néant au 31/12/2016
- ⇒ Coûts des services passés non comptabilisés au bilan : Néant au 31/12/2016
- ⇒ Il n'y a eu aucune modification, réduction ou changement de régime ce qui n'a pas affecté le Bilan et le compte de Résultat.

Au 31 décembre 2016 les engagements sociaux de la société en la matière sont couverts à hauteur de 764 K€ par une provision pour charges.

3.5 Disponibilités

Au 31 décembre 2016, le poste disponibilités comprend 4 733 K€ de fonds à reverser.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en K€)

VALEURS BRUTES :

En K€	31/12/2015	Acquisition	Diminution	31/12/2016
-------	------------	-------------	------------	------------

Concessions et droits similaires	59.25	0	0	59.25
Fonds de commerce	17 632.27	0	0	17 632.27
Immos incorporelles en cours	0	0	0	0
Total	17 691.52	0	0	17 691.52

AMORTISSEMENTS et PROVISIONS :

En K€	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Concessions et droits similaires	59.25	0	0	59.25
Fonds de commerce	0	0	0	0
Total	59.25	0	0	59.25

NOTE 5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en K€)

VALEURS BRUTES :

En K€	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Agencements	98.73	0	0	98.73
Mat info, bureau et mobilier	161.77	14.49	0	176.26
Total	260.50	14.49	0	274.99

AMORTISSEMENTS :

En K€	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Agencements	36.65	16.60	0	53.25
Mat info, bureau et mobilier	65.44	34.07	0	99.51
Total	102.09	50.67	0	152.76

NOTE 6 CREANCES (en K€)

En K€	31/12/2015	Variation	31/12/2016
- Créances clients	3 681.85	+ 291.64	3 973.49 *

- Compte courant Groupe	2 050.00	+ 1 187.00	3 237.00
- Etat IS & TVA	71.41	+ 0.23	71.64
- Charges constatées d'avance	68.59	- 3.31	65.28
- Autres créances	3 150.25	- 753.98	2 396.27
- Total	9 022.10	+ 721.58	9 743.68

* Dont 278.80 K€ de factures à établir

L'ensemble des échéances des créances est à moins d'un an.

NOTE 7 COMPTES DE REGULARISATION

Néant.

NOTE 8 COMPTES DE CUT OFF

PRODUITS A RECEVOIR :

	Montant en K€
Clients, factures à établir	278.80
Divers - produits à recevoir	0.00

CHARGES A PAYER :

	Montant en K€
Frs, factures non parvenues	365.85
Congés payés	632.10
Autres charges de personnel à payer	857.50
Organismes sociaux / congés payés	316.04
Autres organismes sociaux à payer	387.76
Etat, charges à payer	214.62
Clients, Avoirs à établir	178.72

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

	Montant en K€
Produits constatés d'avance	39.05

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

	Montant en K€
Charges constatées d'avance	65.28

NOTE 9 CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 17 653 764 Euros, divisé en 17 653 764 actions d'une valeur nominale de 1€, toutes de même catégorie. IJCOF CORPORATE est détenue à hauteur de 42 % par Ellisphere et 58 % par Intrum Justitia.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES (En €)

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Capital Social	17 653 764	0	0	17 653 764
Réserve légale	63 190	69 395	0	132 585
Autres réserves	239 811	0	239 811	0
Report à nouveau	0	248 310	0	248 310
Résultat de l'exercice	1 387 894	2 409 062	1 387 894	2 409 062
Total	19 344 659	2 726 767	1 627 705	20 443 721

NOTE 11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en K€)

Les soldes et mouvements de provisions pour risques et charges s'analysent ainsi :

	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Engagements de retraite et médaille du travail	859.85	119.97	83.57	896.25
Autres provisions pour risques et charges	444.09	193.08	89.75	547.42
Total	1 303.94	313.05	173.32	1 443.67

NOTE 12 DETTES (en K€)

(En K€)	31/12/2015	Variation	31/12/2016
Dettes financières diverses	95.89	+ 13.50	109.39
Dettes fournisseurs*	5 292.97	- 389.66	4 903.31*
Compte courant Groupe	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	3 852.51	+ 122.00	3 974.51
Autres dettes	2 243.53	-663.71	1 579.82
TOTAL	11 484.90	-917.87	10 567.03

* Dont 365.85 K€ de fournisseurs factures non parvenues

L'ensemble des échéances des dettes est à moins d'un an.

Ventilation du chiffre d'affaires :

(En K€)	2015	2016
Chiffre d'affaires	24 608.80	25 947.28

NOTE 13 IMPOT SUR LES BENEFICES

Les éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements ou d'accroissements de la dette future d'impôts sont les suivants en K€ :

Déductions :		Réintégrations :	
C3S et effort de construction n-1	66.73	C3S et effort de construction n	28.39
Indemnités de fin de carrière		Indemnités de fin de carrière	105.26
Participation des salariés	207.51	Participation des salariés	460.07
Total déductions	274.24	Total réintégration	593.72

NOTE 14 ENTREPRISES LIEES (En K€)

BILAN

	31/12/2015	31/12/2016
Comptes clients	316	380
Comptes courants débiteurs	2 050	3 237
Comptes courants créditeurs	0	0
Comptes fournisseurs	390	361

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2015	31/12/2016
Charges d'exploitation	4 536	3 884
Chiffre d'affaires / refacturations	2 012	1 988

- ⇒ Le compte courant entre IJCOF Corporate et INTRUM JUSTITIA au 31/12/2016 est principalement constitué d'avance de trésorerie en faveur d'INTRUM JUSTITIA.
- ⇒ Les charges refacturées par INTRUM JUSTITIA ou toute autre entreprise liée, l'ont été dans le cadre de la convention de prestation de services portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

NOTE 15 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NEANT

NOTE 16 INSTRUMENTS FINANCIERS

La société ne réalise aucune opération sur instruments financiers.

NOTE 17 EFFECTIF

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Effectif Cadres	43	44
Effectif Maîtrise et employés	156	176
Total effectif	199	220

Note 18 CICE

Le montant du CICE calculé au titre de 2016 s'élève à 268 283 €.

Ce crédit d'impôt verra son utilisation en 2017 tournée vers la politique d'investissement d'IJCOF Corporate, ainsi que des mesures tournées vers l'emploi.

Note 19 MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires de nos Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2016 se sont élevés à 20 360 €

Note 20 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément à l'article 11 de l'accord signé le 31 décembre 2013 entre Ellisphère et Intrum Justitia, l'actionnaire minoritaire a notifié, le 6 janvier 2017, son option de vente de la totalité des actions qu'Ellisphère détient dans le capital de notre société. Cette opération devrait intervenir dans les 90 jours de la date du courrier conformément au pacte des actionnaires.

IJCOF CORPORATE
Société par actions simplifiée au capital de 17 653 764 euros
Siège social : 97 allée Alexandre Borodine
Parc Technologique - Bâtiment Séquoïa 1, 69800 ST PRIEST
797 546 769 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le trente et un juillet

La société INTRUM JUSTITIA, Société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros, ayant son siège social 97 allée Alexandre Borodine - Parc Technologique - Bâtiment Séquoïa 1, 69800 ST PRIEST, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS LYON 322 760 497,

Associée unique de la société IJCOF CORPORATE,
Représentée par son Président, Monsieur Harry VRANJES,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Madame Anne WILLIART, Présidente non associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dès leur établissement.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, le rapport de gestion de la Présidente et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, ainsi que l'Ordonnance rendue sur requête par le Président du Tribunal de Commerce de Lyon prorogeant le délai de prise de décisions de l'associée unique, ont été régulièrement communiqués à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et quitus à la Présidente,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Déclaration relative aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 051 euros et qui ont donné lieu à un impôt de 1 265 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 2 409 062,22 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 409 062,22 euros

A la réserve légale - 120 453,11 euros

Solde 2 288 609,11 euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur 248 310,22 euros

Formant ainsi un total distribuable de 2 536 919,33 euros

-Distribution à titre de dividendes - 2 268 000,00 euros

Correspondant à 0,13 environ par action

-Le solde, soit = 268 919,33 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 268 919,33 euros

(comprenant notamment la part de résultat net relative au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi de l'exercice 2016)

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 268 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution, compte tenu de la personnalité morale de l'associée unique.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 Décembre 2013 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

960 800,00 euros, soit 0,05 euros environ par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 960 800,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

1 310 000,00 euros, soit 0,07 euros environ par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 310 000,00 euros

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention nouvelle visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

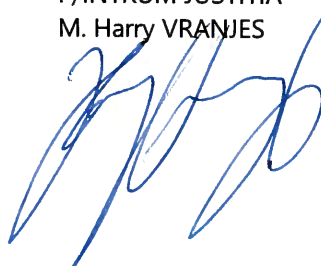
L'associée unique donne tous pouvoirs à la Présidente pour remplir toutes formalités de droit.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique exerçant les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés dans les Sociétés par Actions pluripersonnelles, et ayant pris connaissance du rapport de la Présidente et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, déclare au titre des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L 226-129-6 du Code de Commerce, ne pas décider au jour des présentes, de procéder à une augmentation du capital social qui serait réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société, et décide donc de ne pas adopter la proposition qui lui a été faite par la Présidente.

De tout ce que dessus, le représentant de l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

P/INTRUM JUSTITIA
M. Harry VRANJES



IJCOF Corporate

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

IJCOF Corporate

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IJCOF Corporate, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 26 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Luc Valverde

